



inspection académique
Aisne



Usages de l'Internet

et

Protection des mineurs

Que faire en cas d'urgence ?

⇒ Découverte d'un site Internet inapproprié

à contenu pornographique, raciste ou violent et néanmoins accessible

1. **signaler le site** sur <http://www.educnet.education.fr/aiedu> rubrique liste noire

2. **prévenir** le directeur d'école

M. / M^{me}

Tél : Mél :

qui préviendra son inspecteur de circonscription pour alerte du Cabinet de l'Inspection académique

⇒ Connaissance d'un site Internet approprié mais inaccessible

car appartenant à la liste noire

1. **signaler le site** sur <http://www.educnet.education.fr/aiedu> rubrique liste noire

2. **prévenir** le directeur d'école

M. / M^{me}

Tél : Mél :

qui préviendra son inspecteur de circonscription pour information du Cabinet de l'Inspection académique

⇒ Besoin d'une assistance psychologique

à la suite de la consultation de sites inappropriés

prévenir le directeur d'école

M. / M^{me}

Tél : Mél :

qui préviendra son inspecteur de circonscription pour mise en place de l'aide psychologique avec la cellule académique ce.n.te@ac-amiens.fr

Cellule nationale de coordination : <http://www.educnet.education.fr/aiedu/formulaire>

Toutes les informations : <http://www.mineurs.fr>